

9987
D
DÉPARTEMENT
de la
Somme - Maritime
ARRONDISSEMENT
de Chefort
CANTON
de Royan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

SOUS-PRÉFECTURE
ROYAN - 7 JUILLET 1952

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 Mai 1952 19

OBJET :

Age et
inscriptions

2056

NOMBRE
de
membres municipaux
présent au vote :

DATE
de la séance, à la porte
de la mairie, du compte
de la séance :

L'an mil neuf cent cinquante deux, le 27 du mois
de Mai, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Regazoni, Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 21 Mai 1952 19

Etaient présents : MM. Regazoni, Vayssièrre, Rochedereux
Chamboulan, Prugnaud, Counil, Guillaud, Dufour, Bro-
treau, Chazeaud, Bouchet, Baudet, Main, Péraudeau,
Domocq, Jacquet, Melle Rikosky?

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le mal n'est pas spécial à Royan. Cependant Royan
en raison de son activité balnéaire risque plus que la
plupart des autres cités de pâtir des slogans et autres
inscriptions tracées sur les routes et les immeubles. Nos
hôtes viennent ici chercher le calme et un site agréable et
et non pour voir les routes et les maisons souillées d'ins-
criptions et d'affiches. Il est de l'intérêt de Royan de
faire cesser de telles pratiques, d'où qu'elles viennent.



Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. _____

N'ont pas signé : MM. _____

e a eu lieu au
blic, établir à
lésignation de
Art. 51 de la loi
884).

er à la suite
les empêchés
Art. 57 de la loi